



Les relations entre les communes et les associations

Intervenante : **Florence LAGNEAU-BILLET**, Avocate spécialisée en droit public

8 mars

FORMATION PAYANTE SUR INSCRIPTION
(Financement par la collectivité ou par le DIF)

INFORMATIONS PRATIQUES



Montrond-les-Bains



6 heures
(9h-16h)



Élus et EPCI
(agents si places disponibles)



15
participants

AU PROGRAMME

1 - La demande de subvention

- Le formalisme administratif
- Quel type de subvention ? En argent ? En nature ? Quel contrôle de la commune ?
- Le vote et les attributions de subventions

2 - Le risque pénal lié à la mauvaise gestion des associations

- Les subventions interdites
- Le conflit d'intérêt (élu intéressé)
- L'association transparente

3 - Quelles actions pour les associations ?

- Les associations sportives
- Les associations culturelles
- Les brocantes et les vides greniers
- Les fêtes communales + la SACEM

OBJECTIFS

Connaître les bonnes pratiques liées à la demande et à l'octroi de la subvention

Éviter les risques contentieux pour les élus

S'INSCRIRE À LA FORMATION



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC



Connectez-vous à votre Compte Formation AVANT de cliquer sur le lien ci-dessous